

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 590

présenté par

M. Jean-Louis Bricout, M. Molac et M. Castellani

à l'amendement n° 43 de M. Cinieri

AVANT L'ARTICLE 1

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.